

Mémoire No 239 – Juin 2026

Au-delà de l'harmonie, au delà de la rhétorique : La politisation d'Ubuntu pour la gouvernance de l'IA

Anye-Nkwenti Nyamnjoh

Points principaux

- Face à l'éthique de l'IA, on invoque Ubuntu comme une ressource éthique relationnelle et une alternative africaines à l'individualisme libéral sans nécessairement remodeler la façon de traiter les préjudices, le pouvoir et la responsabilisation, d'où le risque de blanchiment éthique et de sauvegarde des échecs de la gouvernance de l'IA.
- Il faut donc modifier radicalement la façon d'interpréter et d'appliquer Ubuntu. Une lecture politique traite les systèmes de l'IA comme des infrastructures socio-techniques intégrées dans des relations de pouvoir, et interprète les échecs comme des produits d'arrangements institutionnels qui concentrent l'autorité, externalisent le mal et limitent la contestation.
- Il faut rendre Ubuntu effectif. Ce mémoire traduit un Ubuntu politisé en mouvements concrets de la gouvernance (autorité participative, réciprocité concernant les données, réponses restauratrices aux préjudices et intendance collective des données) sans exiger l'adoption formelle d'Ubuntu comme cadre politique.

Introduction

Ce mémoire est un exercice de traduction. Il commence par l'observation du fait qu'Ubuntu est devenu une ressource éthique prépondérante dans l'éthique de l'IA théorique, mais demeure sans contour précis dans le discours politique et est rarement traduit en concept de gouvernance. L'argument central de ce mémoire est que le passage du vocabulaire éthique au langage politique n'est pas neutre et qu'à moins que les questions de pouvoir, de concept institutionnel, de contestation et de solution soient mises sur la table, Ubuntu risque d'entrer dans la gouvernance de l'IA sous la forme d'une affirmation rhétorique sans être utilement et pertinemment transformé en une base de concept institutionnel.

Ubuntu fait partie d'une famille plus large de philosophies morales relationnelles, formalisées dans le cadre d'études philosophiques africaines qui ancrent l'identité individuelle et la vie éthique dans les relations sociales et la communauté (Molefe 2025). C'est ce discours plus formalisé, souvent discuté parallèlement à l'afro-communautarisme, qui est devenu un point de référence proéminent dans le domaine de l'éthique de l'IA, surtout dans le cadre des efforts visant à africaniser la réflexion éthique sur les nouvelles technologies (Gwagwa, Kazim et Hilliard, 2022; van Norren, 2023).

À propos de l'auteur

Anye-Nkweni Nyamnjoh remplit la fonction d'agent principal de la recherche à l'Université de Cape Town, en Afrique du Sud, où il coordonne le programme de développement de la recherche d'EthicsLab. Son travail se déroule à l'intersection de la pensée politique africaine, de l'éthique et des nouvelles technologies, et son étude contribue aux débats sur la décolonisation en tant que projet politique, intellectuel et éthique. Sa recherche explore comment des questions de connaissance, d'identité et d'appartenance s'articulent et sont contestées au sein des traditions politiques et intellectuelles africaines, et comment cette dynamique façonne les revendications éthiques et politiques concernant la justice tant passée que présente. Il s'intéresse particulièrement à la façon dont on met à profit la pensée africaine dans les débats contemporains sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA).

L'africanisation est plus une lentille interprétative qu'une doctrine officielle. Elle traduit la demande d'adapter l'éthique et la gouvernance de l'IA aux contextes africains au lieu de les importer indifféremment de cadres développés ailleurs.

Ubuntu et la pensée afro-communautaire sont des ressources éthiques par lesquelles des spécialistes formulent un alignement en termes de dépendance relationnelle, d'interdépendance et de partage des responsabilités (Segun 2024; Mensah et Van Wynsberghe 2025). Dans un même ordre d'idées, Ubuntu est parfois mobilisé comme un langage décolonial, qui situe l'éthique de l'IA au sein des conditions post-coloniales de la marginalisation épistémique et de l'inégalité structurelle (Mohamed, Png et Isaac 2020; Adams 2021).

Une demande parallèle d'endogénéité est manifeste dans les stratégies continentales pour l'IA qui mettent l'accent sur des systèmes appropriés au contexte, localement utiles et alignés sur les priorités développementales. Bien que ces documents politiques utilisent rarement le langage de l'africanisation explicitement, ils en poursuivent souvent une version matérielle, qui

cadre l'alignement en termes de développement, de renforcement des capacités, de compétitivité et de positionnement des pays africains au sein des chaînes de valeur mondiales de l'IA (Commission de l'Union africaine 2024).

Il n'en reste pas moins que la présence d'Ubuntu dans le discours politique demeure faible. Les traditions éthiques peuvent être présentées comme des « valeurs africaines », mais les invocations sont souvent vagues et sous-spécifiées : elles fonctionnent plus comme des affirmations rhétoriques que comme un guide substantiel de la conception de la gouvernance. Une analyse empirique des stratégies nationales et continentales de l'IA laisse également penser qu'Ubuntu est rarement mis en œuvre dans le concept politique, et est assorti de nombreux cadres de travail qui reproduisent des modèles éthiques circulant dans le monde entier au lieu d'articuler une orientation éthique enracinée en Afrique (Jobin, Ienca and Vayena 2019; Yilma 2025).

C'est pourquoi ce mémoire traite d'un risque pré-politique. Dans le discours éthique savant et normatif sur l'IA, Ubuntu est de plus en plus invoqué pour signaler une présence éthique africaine, mais souvent sous des formes mal équipées pour faire intervenir le pouvoir, l'économie politique et le changement institutionnel. Le danger est qu'Ubuntu peut voyager dans la gouvernance sous la forme d'une discussion sur les valeurs : des appels vagues à l'harmonie, à la communauté et à la solidarité qui déplacent les questions plus ardues concernant les bénéficiaires des systèmes de l'IA, les personnes qui supportent les coûts de ces systèmes et la façon dont le pouvoir est exercé.

Ce qui ressort de ces distinctions préliminaires est qu'Ubuntu fonctionne dans trois registres reliés mais distincts : comme un discours philosophico-moral, comme une ressource éthique pour l'étude éthique de l'IA et comme une référence faible ou inégale dans le discours politique. Ce mémoire porte sur le mouvement entre les deux derniers registres. Plus précisément, il met en lumière le risque qu'Ubuntu puisse entrer dans le discours sur la gouvernance sous la forme d'un vocabulaire éthique sans être traduit de façon pertinente en une base de concept institutionnel.

Un récent travail sur Ubuntu dans l'éthique de l'IA a produit un recadrage conceptuel substantiel et une critique axée sur le pouvoir, mais omet souvent de préciser des instruments de gouvernance

concrets (Reviglio et Alunge 2020; Mensah et Van Wynsberghe 2025). Tirant parti de ce travail, l'auteur de ce mémoire effectue une lecture politique d'Ubuntu, qu'il traduit en étapes de gouvernance qu'il est possible de mettre en œuvre et d'adopter au sein des architectures politiques et réglementaires existantes, sans exiger l'adoption formelle d'Ubuntu comme cadre politique.

Ubuntu dans l'éthique de l'IA : de la ressource éthique à la gestuelle rhétorique

La prééminence d'Ubuntu dans l'éthique de l'IA est liée à son rôle dans l'affirmation de la présence éthique de l'Afrique dans un domaine façonné par des inégalités mondiales en matière de production de connaissance (Segun 2021; de Vries 2024). Ubuntu fournit des ressources pour, d'une part, remettre en cause le principe selon lequel les cadres éthiques développés ailleurs peuvent être appliqués indifféremment dans tous les contextes et, d'autre part, réorienter toute personne qui parle avec autorité de l'éthique de l'IA et de la façon dont les questions éthiques sont situées dans les traditions intellectuelles et les réalités sociales africaines (Eke et Ogoh 2022).

Dans nombre des documents consultés, Ubuntu est invoqué comme un cadre relationnel qui joue le rôle de précurseur pour la communauté, l'interdépendance, le partage des responsabilités et la signification morale des relations sociales (Ewuoso 2021). Il offre un vocabulaire qui recadre les questions éthiques de sorte à ne pas isoler des personnes et à susciter le bien-être collectif ainsi que la reconnaissance mutuelle (Mhlambi and Tiribelli 2023). Cette évolution est intuitivement attrayante, car les systèmes de l'IA façonnent l'accès aux services publics, à l'emploi, au crédit, à l'éducation et à la sécurité.

Dans la pratique, cependant, Ubuntu est parfois mobilisé plus comme une orientation éthique que comme une méthode de gouvernance. Dans une partie du travail sur l'éthique de l'IA inspiré par Ubuntu, cette tendance prend la forme d'appels à la participation communautaire, à

l'ouverture, à l'harmonie, au soutien ou au partage des responsabilités comme idéaux éthiques, sans correspondance claire sur la façon dont il faut institutionnaliser, exécuter, évaluer ou contester de tels engagements (Ferlito et coll. 2024; Odero, Nderitu et Samuel 2024). Ubuntu est ainsi présenté comme une série de valeurs selon lesquelles les systèmes de l'IA doivent respecter ou refléter, mais souvent sans clarté, les personnes dont les interprétations importent, comment les conflits d'intérêts doivent être arbitrés ou quelles conséquences institutionnelles se produisent lorsque ces valeurs sont violées. Les préoccupations éthiques sont exprimées en termes généraux, tandis que les questions liées à la gouvernance (qui décide, qui bénéficie, qui supporte les risques et qui peut contester les extrants) demeurent sous-précisées. Sous cette forme, Ubuntu peut fonctionner comme une gestuelle rhétorique qui affirme la présence éthique de l'Afrique tout en faisant peu pour perturber les arrangements de gouvernance dominants.

Une limitation centrale des invocations axées sur l'harmonie est leur tendance à traiter les conflits comme des échecs éthiques et non pas comme des caractéristiques structurellement normales de la vie politique et économique. Nombre des défis liés à la gouvernance de l'IA sont irréductiblement antagonistes. Les exploitants des plateformes exercent un contrôle algorithmique sur des travailleurs au pouvoir de négociation limité; des acteurs étatiques déploient une surveillance automatisée assortie de peu de moyens de contestation; et des acteurs d'extraction saisissent des données, de la main-d'œuvre ou des ressources tandis que des communautés subissent des préjudices sociaux et environnementaux (Crawford 2021). Ces relations sont soutenues par des arrangements institutionnels et des économies politiques, et non pas par un malentendu ou un manque d'intention éthique.

Dans de tels contextes, si on accorde la priorité à l'harmonie, on risque de laisser les antagonismes dans l'ombre au lieu de clarifier ce que la justice exige. Des discussions éthiques peuvent mettre l'accent sur l'inclusion ou une humanité commune tout en laissant intactes les structures par lesquelles les systèmes de l'IA concentrent le pouvoir, externalisent les coûts et reproduisent des inégalités. Ubuntu devient ainsi vulnérable au blanchiment éthique (Bietti 2021).

L'auteur de ce mémoire utilise le blanchiment éthique dans un sens structurel et non pas intentionnel (Biddle, Nelson et Olugbade 2024). La question n'est pas de savoir si les acteurs s'engagent sincèrement sur le plan éthique, mais si le discours éthique contraint le pouvoir, redistribue la capacité d'agir et produit des résultats applicables. Vu sous cet angle, le blanchiment éthique se produit lorsque le langage éthique rend légitimes des arrangements de gouvernance de l'IA qui ne changent pas les conditions institutionnelles par lesquelles les préjudices sont produits, une critique récurrente adressée à l'encontre de l'éthique de l'IA sous une forme dépolitisée ou dont l'application est faible (Hagendorff 2020).

La solution au défi ne consiste donc pas à abandonner Ubuntu comme une ressource éthique, mais de clarifier les conditions par lesquelles il peut éclairer la gouvernance de l'IA de façon substantielle. Pour ce faire, il faut dépasser l'affirmation de valeur pour adopter une interprétation politique d'Ubuntu, c'est-à-dire une interprétation qui traite les systèmes de l'IA comme des instruments de pouvoir capables de réorganiser les relations sociales et exiger des formes correspondantes de reddition de compte, de participation et de changement institutionnel (van Maanen 2022).

Ce qu'exige une réorientation politique d'Ubuntu

Une interprétation politique d'Ubuntu traite les systèmes de l'IA comme des arrangements socio-techniques intégrés dans des relations de pouvoir. Ici, le terme « politique » ne signifie pas une simple intégration sociale. Il désigne l'organisation du pouvoir par l'intermédiaire d'institutions, d'infrastructures et de procédures décisionnelles qui distribuent l'autorité, le risque, les avantages et la capacité de contester les résultats. C'est pourquoi une évaluation éthique provoque toujours des conséquences et des contestations : qui obtient le contrôle, qui supporte les risques et quels mécanismes existent pour remettre en question, contraindre ou redistribuer l'autorité décisionnelle (ibid.).

Un tournant politique traite aussi les conflits comme des événements normaux et non pas exceptionnels. Nombre de défis liés à la gouvernance de l'IA sont alimentés par des arrangements institutionnels et des économies politiques et non pas par l'absence d'intention éthique (Birhane 2021). C'est pourquoi les appels à l'harmonie sont insuffisants en eux-mêmes. Un Ubuntu politisé dirige l'attention vers les antagonismes et exige, en matière de gouvernance, des réponses capables d'y remédier grâce à des règles applicables, à une supervision institutionnelle et à une participation effective des groupes concernés.

Finalement, un tournant politique redéfinit ce qui compte au chapitre des réussites éthiques. Il ne se satisfait pas d'une conformité à des principes ni de l'atténuation de risques isolés, mais se demande si la gouvernance contribue à la justice, à la réparation relationnelle et à l'épanouissement des personnes les plus chargées par les inégalités (ibid.). À cet égard, Ubuntu n'a pas besoin d'être adopté sous la forme d'un cadre politique officiel; ce qu'il faut, ce sont des mécanismes qui produisent ces résultats dans la pratique.

Les options et les compromis en matière de gouvernance

Dans ce contexte, il vaut la peine d'évaluer les résultats des approches existantes de la gouvernance par rapport aux exigences d'une lecture politique axée sur le pouvoir d'Ubuntu. Dans cette section, l'auteur évalue trois logiques de gouvernance qui façonnent actuellement la politique de l'IA en examinant ce que chacune d'elles habilite, ainsi que ses faiblesses, en regard des normes énoncées ci-haut. Les trois logiques ci-dessous ne s'excluent pas mutuellement; la question décisive est de savoir quelle logique fait le travail de gouvernance.

Option 1 : La gouvernance dirigée par des valeurs et des principes

Une première approche encore dominante repose sur des principes éthiques de haut niveau comme l'équité, la transparence, la responsabilisation et les droits de la personne (Jobin, Ienca et Vayena 2019; Hagendorff 2020). Cette logique est reflétée dans des instruments internationaux fréquemment cités, comme la Recommandation sur l'intelligence artificielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui contiennent des directives normatives dépourvues d'obligations légales exécutoires (Organisation de coopération et de développement économiques 2025; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 2021).

La gouvernance dirigée par des principes a des avantages. Elle établit un vocabulaire commun qui facilite la coordination, la justification publique et le dialogue intersectoriel. Elle abaisse aussi les obstacles à la participation du fait que les gouvernements et les organisations peuvent rapidement signaler les engagements éthiques sans infrastructure réglementaire extensive.

Cependant, les principes seuls peuvent rarement spécifier comment des engagements éthiques sont traduits en pratique institutionnelle. Ils ont tendance à laisser sans réponse les questions d'autorité, d'application, de contestation et de solution en cas de problème, précisément ce qui est important lorsque des systèmes de l'IA génèrent des préjudices dans un contexte d'inégalité structurelle. C'est pourquoi la gouvernance axée sur des principes est vulnérable au blanchiment éthique tandis qu'un langage éthique peut conférer la légitimité sans contraindre la prise de décisions ou le pouvoir de redistribution (Hao 2019; Rességuier et Rodrigues 2020).

Vu au travers de la lentille d'un Ubuntu politique, cette approche traite la relationalité comme une orientation morale et non pas comme une exigence de la gouvernance. Le compromis : la rapidité et une légitimité symbolique qui remplacent l'exécution. Dans la pratique, cette approche a tendance à profiter aux acteurs qui préfèrent la souplesse, souvent des entreprises et des agences étatiques, tout en offrant un avantage limité aux

travailleurs, aux communautés et aux citoyens concernés par les décisions suscitées par l'IA.

Option 2 : La gouvernance procédurale et axée sur la gestion des risques

Une deuxième approche applique l'éthique à l'aide d'exigences procédurales, comme des évaluations de risque et d'impact, des vérifications, de la documentation et des obligations liées à la transparence tout au long du cycle de vie de l'IA. Cette logique sous-tend le cadre de gestion des risques de l'IA du National Institute of Standards and Technology et une série croissante d'outils de gouvernance qui nécessitent une évaluation structurée des systèmes de prise de décisions automatisés (National Institute of Standards and Technology 2023).

La gouvernance procédurale offre d'importants gains : en intégrant l'éthique dans des processus reproductibles, on crée des artefacts que l'on peut inspecter, vérifier et contester. La Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle de l'Union africaine est utilisée comme un instrument de gouvernance large qui nécessite des mécanismes institutionnels et un règlement éthique robuste (Commission de l'Union africaine 2024). Au Kenya, le litige des cartes d'identification numérique d'Huduma Namba a été cité pour illustrer la façon dont des exigences en matière d'évaluation d'impact visant la protection des données peuvent fonctionner comme des contrôles exécutoires auxquels il faut satisfaire avant le déploiement (Muya 2021). De même, le cadre de protection des données du Rwanda rend la reddition de comptes effective grâce à des mécanismes contraignants en matière de tenue des dossiers et à des mesures de protection liées aux décisions fondées uniquement sur des processus automatisés¹.

Cette approche a cependant des limites caractéristiques. Les cadres de gestion des risques peuvent définir les préjudices comme un problème technique ou gestionnaire en déplaçant les questions sur la conception institutionnelle, l'économie politique et la distribution du pouvoir. Dans de tels contextes, la gouvernance accorde la priorité à l'optimisation, au contrôle et à la

¹ Loi relative à la protection des données personnelles et de la vie privée (Rwanda), 2021, Loi No 058/2021 du 13/10/2021.

documentation et non pas à la justice substantielle. Les risques de conformité devenant procéduraux, avec des évaluations menées à l'interne et une transparence offerte sans droits correspondants de contester les décisions cherchent un remède ou refusent la participation. Il en résulte souvent une expansion de la visibilité administrative et un contrôle qui laisse les relations de pouvoir sous-jacentes en grande partie intactes (Yeung 2018).

Du point de vue d'un Ubuntu politisé, la gouvernance procédurale est ainsi ambivalente : elle peut créer des crochets concrets pour identifier les préjudices relationnels, mais demeure politiquement faible à moins d'être associée à des contraintes exécutoires et à des moyens de contestation. Le compromis : la faisabilité et l'adaptabilité administratives au détriment de la profondeur de la redistribution du pouvoir.

Option 3 : La gouvernance structurelle et politico-économique

Une troisième approche de la gouvernance, celle axée sur l'économie politique structurelle, débute par la reconnaissance que nombre de préjudices de l'IA proviennent d'arrangements institutionnels et de modèles d'affaires construits autour de l'extraction, de la surveillance et du contrôle. La gouvernance structurelle cible les conditions dans lesquelles des systèmes de l'IA sont développés et déployés en mettant l'accent sur les relations du travail, les chaînes de valeur des données, les infrastructures de surveillance, les externalités environnementales et la concentration des marchés (Couldry et Mejias 2019; Crawford 2021).

Cette logique est difficile à localiser dans les initiatives réglementaires contraignantes existantes, qui ont tendance à faire intervenir des préoccupations structurelles uniquement indirectement ou au niveau des effets en aval. La loi européenne sur l'intelligence artificielle de l'Union européenne, par exemple, introduit un cadre juridique fondé sur les risques qui interdit certaines pratiques et impose des obligations exécutoires à des systèmes à haut risque, y compris des exigences liées à la supervision, à la documentation et à la

protection des droits fondamentaux². Bien que ces mesures reconnaissent que les préjudices de l'IA sont souvent produits par des institutions, elles réglementent surtout les conditions d'utilisation et non pas les arrangements politico-économiques, comme l'extraction des données, les modèles d'affaires sur plateforme ou la concentration des marchés, qui façonnent la façon dont les systèmes de l'IA sont développés et adaptés.

Une gouvernance structurelle est exigeante. Elle requiert une capacité réglementaire, une volonté politique et une volonté de confronter la résistance d'acteurs corporatifs et étatiques puissants. Elle peut ralentir le déploiement et augmenter les coûts liés à la conformité. Mais ces coûts ne sont pas accessoires, car ils reflètent souvent la difficulté qu'il y a à gouverner des relations antagonistes au lieu de simplement gérer des risques liés à la réputation.

Cette approche est celle qui s'aligne le plus précisément sur une lecture politique d'Ubuntu du fait qu'elle traite la gouvernance de l'IA comme un concept de relations justes dans un contexte de pouvoir inégal et non pas comme l'articulation de valeurs communes. C'est donc elle qui est le mieux à même de traduire les exigences éthiques d'Ubuntu, soit la réparation relationnelle, la responsabilisation et l'épanouissement des personnes les plus écrasées par les inégalités, en conséquences institutionnelles sans exiger qu'Ubuntu soit adopté comme un cadre politique formel.

On comprend mieux ces trois options sous la forme d'un spectre de gouvernabilité et de profondeur. C'est dans les milieux où des principes dominent sans être appliqués qu'Ubuntu risque le plus d'être assimilé comme un blanchiment éthique. Lorsque des garde fous procéduraux existent sans mécanismes de contestation ou de solution, Ubuntu peut modeler le langage sans laisser en grand partie inchangées des distributions de pouvoir, de risques et de préjudices. Lorsqu'on recherche une gouvernance structurelle, et que les outils procéduraux sont traités comme des moyens d'exécution et non pas comme de la paperasserie, le tournant politique d'Ubuntu cesse alors d'être simplement rhétorique pour devenir opérationnel.

2 Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) [2024] JO L, 2024/1689, en ligne : <<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj/eng>>.

Recommandations politiques : traduire dans la pratique une lecture politique d'Ubuntu

Les recommandations qui suivent s'adressent principalement aux acteurs de la gouvernance du secteur public, plus particulièrement aux législateurs, aux autorités chargées de l'approvisionnement public et aux agences qui supervisent le déploiement de l'IA à fort impact, bien qu'elles concernent aussi les défenseurs de la société civile et aux autres acteurs institutionnels qui participent à la mise en œuvre et à la supervision.

Une traduction politique d'Ubuntu détourne l'attention éthique des valeurs communes vers l'organisation de relations dans un contexte de pouvoir inégal. Si les personnes se constituent par des relations, et si les systèmes de l'IA remodelent activement ces relations en réaffectant l'autorité, les risques et les avantages, alors l'éthique ne peut pas demeurer au niveau d'une orientation ou d'une intention. Elle doit être traduite en arrangements institutionnels qui déterminent les décideurs, les bénéficiaires, les responsables de la gestion des problèmes et la façon dont les conflits sont traités. Vu sous cet angle, non seulement Ubuntu prescrit l'harmonie, mais exige aussi une gouvernance capable de contraindre la domination en habilitant la contestation et en réparant les préjudices relationnels. Pour ce faire, il n'est pas obligatoire d'adopter officiellement Ubuntu comme cadre politique; il faut plutôt des mécanismes de gouvernance qui produisent ces résultats dans la pratique. Les manifestations de la gouvernance énoncées ci dessous suivent cette logique : elles traduisent les engagements relationnels d'Ubuntu en mécanismes concrets qui redistribuent les droits décisionnels, attachent des obligations à l'extraction et à la création de valeur et établissent des solutions là où des systèmes d'IA fracturent les relations sociales.

Exiger la gouvernance participative avec le pouvoir décisionnel réel

Une lecture politique d'Ubuntu exige que les personnes les plus touchées par les systèmes de l'IA ne soient pas traitées comme des intervenants à consulter, mais comme des agents ayant qualité pour agir dans les décisions qui remodelent leur vie. À cette fin, dans la pratique, il faut des arrangements de gouvernance participative assortis d'une réelle autorité en matière de déploiements de l'IA à impact élevé, plus particulièrement dans les services publics, l'identification biométrique et les contextes de surveillance (Young, Katell et Krafft 2019). Les unités d'approvisionnement public et les législateurs du secteur peuvent rendre ce processus fonctionnel en exigeant comme condition de déploiement la création d'organismes de supervision ayant qualité pour agir, soit des organismes composés de représentants de la communauté touchée, d'acteurs de la société civile et d'experts techniques et juridiques indépendants. Ces organismes doivent avoir des pouvoirs définis pour exiger des modifications, imposer des conditions, interrompre des déploiements ou recommander un non-déploiement là où des préjudices relationnels sont probables (Southerland 2023). Pour maintenir la légitimité et éviter tout échec, de tels arrangements doivent inclure une rotation des membres à durée déterminée, des programmes transparents et la publication des dossiers ainsi que des approbations limitées dans le temps assujetties à des réexamens (Xanthaki 2020). De cette façon, la participation devient un mécanisme de redistribution de l'autorité décisionnelle plutôt qu'un ajout consultatif, du fait qu'elle intègre la responsabilisation relationnelle directement dans la gouvernance de l'IA.

L'intégration de la réciprocité par des accords sur les données fondés sur la solidarité

La politisation d'Ubuntu traite les pratiques liées aux données comme des relations d'interdépendance plutôt que comme des transactions isolées. Cela met en vue les obligations de réciprocité lorsque les données et les valeurs modèles sont générées à partir des communautés. Lorsque des données proviennent d'une communauté par l'intermédiaire de partenariats publics-privés, du partage inter-institutionnel de données ou d'arrangements concernant la formation de modèles, la gouvernance doit

exiger des ententes sur les données fondées sur la solidarité qui lient l'extraction au rendement (Prainsack et coll. 2022). Les législateurs et les autorités d'approvisionnement public peuvent rendre ce processus fonctionnel en intégrant de telles obligations dans des contrats de partage des données et d'approvisionnement en IA (Sanchez-Graells 2024; Mahomed, Loots et Staunton 2022) de sorte à veiller à ce que les profits reviennent à leur source grâce à des mécanismes concrets comme le partage des revenus, la formation financée et les bourses, les rabais de service ou l'investissement dans la capacité de données locale (LeBaron von Baeyer et coll. 2024). Pour éviter que ces engagements demeurent symboliques, des ententes doivent aussi exiger une possibilité de vérification grâce à une documentation claire des données utilisées et de l'objectif de cet usage, de l'endroit où les modèles sont développés ou déployés, de qui saisit les valeurs et de quelles formes de rendement on obtient (Mahomed, Loots et Staunton 2022). En faisant de la réciprocité une condition contractuelle plutôt qu'un comportement volontaire, les ententes fondées sur la solidarité modifient les conditions en vertu desquelles les données circulent ainsi que la dynamique extractive en redistribuant les profits et les obligations le long de la chaîne de valeur de l'IA (Russo Carroll et coll. 2020).

Créer des réponses restauratrices obligatoires face aux préjudices de l'IA

Pour Ubuntu, un préjudice est plus qu'une erreur technique ou une violation légale : il s'agit d'une rupture des relations sociales qui sape la confiance, la qualité pour agir et l'appartenance. Lorsque des systèmes d'IA produisent des préjudices dans des domaines comme les services publics, les services de police, les plateformes de main-d'œuvre ou les allocations de crédit, les réponses de gouvernance qui se limitent à une explication ou à une correction procédurale laissent ce dommage relationnel intact (Wong et Rieder 2025). C'est pourquoi une approche de la gouvernance éclairée par Ubuntu nécessite des mécanismes restaurateurs qui accordent la priorité à la réparation parallèlement à la reddition de comptes. Des agences publiques et des législateurs sectoriels peuvent rendre cette vision effective en rendant exécutoires des processus de réponse qui commencent par la reconnaissance du préjudice et se poursuivent par des solutions opportunes, dont la correction de dossiers, un dédommagement lorsque cela est approprié et l'élimination de

classifications ou d'exclusions injustes³. La réparation doit aussi traiter les conséquences relationnelles en restaurant l'accès, la crédibilité et le statut social, plus particulièrement lorsque des décisions automatisées ont produit des stigmates ou de l'exclusion (Peterson-Salahuddin 2024). Pour veiller à ce que les préjudices ne soient pas normalisés par la répétition, les incidents graves ou les schémas récurrents doivent donner lieu à un examen indépendant et, lorsque cela est nécessaire, à la suspension de l'utilisation du système jusqu'à ce que l'on ait remédié aux défaillances.

Soutenir l'intendance collective des données grâce à des mises en commun des données éclairées par Ubuntu

Ubuntu est fondé sur la prise de conscience que les personnes sont constituées par des relations communes, un principe qui correspond mal aux modèles de gouvernance des données qui reposent sur le consentement individuel et les transactions uniques. Lorsque des données génèrent des effets au niveau d'un groupe et une valeur collective, les traiter comme un actif purement individuel obscurcit comment les risques et les profits sont distribués entre les communautés. Une approche de la gouvernance éclairée par Ubuntu appuie ainsi l'intendance de telles données comme une ressource commune régie par des arrangements collectifs et non pas par un accès unilatéral (Sun, Shabaya et Kalema 2025). Dans la pratique, ce processus peut prendre la forme de fiducies ou de coopératives des données qui renferment des séries de données utiles à la communauté et dont le maintien est obligatoire, maintiennent des registres publics de séries de données, accèdent aux décisions et assurent l'exécution de règles contraignantes en vue d'un but précis qui restreignent l'utilisation secondaire sans approbation collective (Delacroix et Lawrence 2019; Ada Lovelace Institute et UK AI Council 2021). L'accès est alors assujéti à la transparence, à une supervision continue et à une réciprocité démontrée, notamment par des contributions à la capacité locale ou un avantage public. Grâce à de tels arrangements, la gouvernance passe de

3 CE, Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), [2016] JO L 119/1, en ligne : <<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32016R0679>>.

l'accès extractif au partage de la responsabilité, du fait que la responsabilisation relationnelle est intégrée dans les infrastructures qui soutiennent le développement et le déploiement de l'IA.

Conclusion

Si Ubuntu entre dans la gouvernance de l'IA principalement sous la forme d'un langage éthique, il risque de renforcer la faille dans la gouvernance pour laquelle on fait souvent appel à lui à titre de solution. Des principes de haut niveau et des garde-fous procéduraux demeurent nécessaires comme outils de base de la gouvernance, mais lorsqu'ils fonctionnent sans conséquences exécutoires, ils permettent à des engagements éthiques de circuler tout en laissant des relations de pouvoir, des extractions et des préjudices en grande partie intacts. Dans de tels contextes, Ubuntu fonctionne moins comme un langage correctif que comme un vocabulaire légitimisant.

La question n'est donc pas de savoir si Ubuntu doit éclairer la gouvernance de l'IA, mais s'il aura des conséquences institutionnelles. Une lecture politique d'Ubuntu détourne l'attention de l'affirmation vers l'organisation d'une autorité décisionnelle, la distribution des avantages et des risques, et la disponibilité d'une contestation et d'une solution.

Les mouvements de la gouvernance exposés ici n'exigent pas l'adoption d'Ubuntu sous la forme d'un cadre politique formel. Ils traduisent plutôt des exigences relationnelles en mécanismes concrets qui contraignent la domination, habilitent la participation et facilitent la réparation relationnelle. L'importance pratique d'Ubuntu ne dépend pas de la rhétorique, mais de la volonté des systèmes de gouvernance de lui donner de la force.

Ouvrages cités

- Ada Lovelace Institute et UK AI Council. 2021. *Exploring legal mechanisms for data stewardship*. Working group final report. Mars. Londres, R.-U. : Ada Lovelace Institute et UK AI Council. www.adalovelaceinstitute.org/report/legal-mechanisms-data-stewardship/.
- Adams, Rachel. 2021. « Can artificial intelligence be decolonized? » *Interdisciplinary Science Reviews* 46 (1–2): 176–97. <https://doi.org/10.1080/03080188.2020.1840225>.
- Biddle, Justin B., John P. Nelson et Olajide E. Olugbade. 2024. « How Can We Know if You are Serious? Ethics Washing, Symbolic Ethics Offices, and the Responsible Design of AI Systems. » *Canadian Journal of Philosophy* 54 (4): 329–45. <https://doi.org/10.1017/can.2025.9>.
- Bietti, Elettra. 2021. « From Ethics Washing to Ethics Bashing: A Moral Philosophy View on Tech Ethics ». *Journal of Social Computing* 2 (3): 266–83. <https://doi.org/10.23919/JSC.2021.0031>.
- Birhane, Abeba. 2021. « Algorithmic injustice: a relational ethics approach ». *Patterns* 2 (2): 100205. <https://doi.org/10.1016/j.patter.2021.100205>.
- Commission de l'Union africaine. 2024. *Continental Artificial Intelligence Strategy: Harnessing AI for Africa's Development and Prosperity*. Juillet. https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-EN-_Continental_AI_Strategy_July_2024.pdf.
- Couldry, Nick et Ulises A. Mejias. 2019. *The Costs of Connection: How Data Is Colonizing Human Life and Appropriating It for Capitalism*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Crawford, Kate. 2021. *Atlas of AI: Power, Politics, and the Planetary Costs of Artificial Intelligence*. New Haven, CT: Yale University Press.
- de Vries, Jantina. 2024. « Centering Africa as context and driver for Global Health Ethics: incompleteness, conviviality and the limits of Ubuntu ». *Wellcome Open Research* 9: 371. <https://doi.org/10.12688/wellcomeopenres.22508.1>.
- Delacroix, Sylvie et Neil D. Lawrence. 2019. « Bottom-up data Trusts: disturbing the 'one size fits all' approach to data governance ». *International Data Privacy Law* 9 (4): 236–52. <https://doi.org/10.1093/idpl/ipz014>.
- Eke, Damian et George Ogoh. 2022. « Forgotten African AI Narratives and the future of AI in Africa ». *International Review of Information Ethics* 31 (1). <https://doi.org/10.29173/irie482>.
- Ewuoso, Cornelius. 2021. « An African Relational Approach to Healthcare and Big Data Challenges ». *Science and Engineering Ethics* 27, 34. <https://doi.org/10.1007/s11948-021-00313-w>.
- Ferlito, Brandon, Seppe Segers, Michiel De Proost et Heidi Mertes. 2024. « Responsibility Gap(s) Due to the Introduction of AI in Healthcare: An Ubuntu-Inspired Approach ». *Science and Engineering Ethics* 30, 34. <https://doi.org/10.1007/s11948-024-00501-4>.

- Gwagwa, Arthur, Emre Kazim et Airlie Hilliard. 2022. « The role of the African value of Ubuntu in global AI inclusion discourse: A normative ethics perspective ». *Patterns* 3 (4): 100462. <https://doi.org/10.1016/j.patter.2022.100462>.
- Hagendorff, Thilo. 2020. « The Ethics of AI Ethics: An Evaluation of Guidelines ». *Minds and Machines* 30 (1): 99–120. <https://doi.org/10.1007/s11023-020-09517-8>.
- Hao, Karen. 2019. « In 2020, let's stop AI ethics-washing and actually do something ». *MIT Technology Review*, 27 décembre. www.technologyreview.com/2019/12/27/57/ai-ethics-washing-time-to-act/.
- Jobin, Anna, Marcello Lenca et Effy Vayena. 2019. « The global landscape of AI ethics guidelines ». *Nature Machine Intelligence* 1 (9): 389–99. <https://doi.org/10.1038/s42256-019-0088-2>.
- LeBaron von Baeyer, Sarah, Rebecca Crocker, Rindra Rakotoarivony, Jean Freddy Ranaivoarisoa, Germain Jules Spiral, Stephane Castel, Andrew Farnum et coll. 2024. « Why community consultation matters in genomic research benefit-sharing models ». *Genome Research* 34 (1): 1–6. <https://doi.org/10.1101/gr.278308.123>.
- Mahomed, Safia, Glaudina Loots et Ciara Staunton. 2022. « The role of Data Transfer Agreements in ethically managing data sharing for research in South Africa ». *South African Journal of Bioethics and Law* 15 (1): 26–30. <https://doi.org/10.7196/SAJBL.2022.v15i1.807>.
- Mensah, Jahaziel Osei et Aimee Van Wynsberghe. 2025. « Where are the missing values: an exploration of the need to incorporate Ubuntu values into African AI policy ». *AI and Ethics* 5: 4365–75. <https://doi.org/10.1007/s43681-025-00746-0>.
- Mhlambi, Sábêlo et Simona Tiribelli. 2023. « Decolonizing AI Ethics: Relational Autonomy as a Means to Counter AI Harms ». *Topoi* 42 (3): 867–80. <https://doi.org/10.1007/s11245-022-09874-2>.
- Mohamed, Shakir, Marie-Therese Png et William Isaac. 2020. « Decolonial AI: Decolonial Theory as Sociotechnical Foresight in Artificial Intelligence ». *Philosophy & Technology* 33 (4): 659–84. <https://doi.org/10.1007/s13347-020-00405-8>.
- Molefe, Motsamai. 2025. *Ubuntu Ethics: Human Dignity, Moral Perfectionism, and Needs*. Routledge Studies in African Philosophy Series. Abingdon, R.-U. : Routledge.
- Muya, Catherine. 2021. « What Kenya needs to do to get it right on Huduma Namba ». Opinion, *The Star*, le 19 octobre. www.the-star.co.ke/opinion/star-blogs/2021-10-24-what-kenya-needs-to-do-to-get-it-right-on-huduma-namba.
- National Institute of Standards and Technology. 2023. *Artificial Intelligence Risk Management Framework (AI RMF 1.0)*. Janvier. Gaithersburg, MD: National Institute of Standards and Technology. <https://doi.org/10.6028/NIST.AI.100-1>.
- Odero, Brenda, David Nderitu et Gabrielle Samuel. 2024. « The Ubuntu Way: Ensuring Ethical AI Integration in Health Research ». *Wellcome Open Research* 9: 625. <https://doi.org/10.12688/wellcomeopenres.23021.1>.
- Organisation de coopération et de développement économiques. 2025. *Recommandation du Conseil sur l'intelligence artificielle*. <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0449>.
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2021. *Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380455/PDF/380455eng.pdf.multi>.
- Peterson-Salahuddin, Chelsea. 2024. « Repairing the harm: Toward an algorithmic reparations approach to hate speech content moderation ». *Big Data & Society* 11 (2). <https://doi.org/10.1177/20539517241245333>.
- Prainsack, Barbara, Selim El-Sayed, Nikolaus Forgó, Łukasz Szoszkiewicz et Philipp Baumer. 2022. « Data solidarity: a blueprint for governing health futures ». *The Lancet Digital Health* 4 (11): e773–74. [https://doi.org/10.1016/S2589-7500\(22\)00189-3](https://doi.org/10.1016/S2589-7500(22)00189-3).
- Rességuier, Anaïs et Rowena Rodrigues. 2020. « AI ethics should not remain toothless! A call to bring back the teeth of ethics ». *Big Data & Society* 7 (2): 2053951720942541. <https://doi.org/10.1177/2053951720942541>.
- Reviglio, Urbano et Rogers Alunge. 2020. « 'I Am Datafied Because We Are Datafied': an Ubuntu Perspective on (Relational) Privacy ». *Philosophy & Technology* 33 (4): 595–612. <https://doi.org/10.1007/s13347-020-00407-6>.
- Russo Carroll, Stephanie, Ibrahim Garba, Oscar L. Figueroa-Rodríguez, Jarita Holbrook, Raymond Lovett, Simeon Materechera, Mark Parsons et coll. 2020. « The CARE Principles for Indigenous Data Governance ». *Data Science Journal* 19: 43, 1–12. <https://doi.org/10.5334/dsj-2020-043>.
- Sanchez-Graells, Albert. 2024. « Responsibly Buying Artificial Intelligence: A 'Regulatory Hallucination.' ». *Current Legal Problems* 77 (1): 81–126. <https://doi.org/10.1093/clp/cuae003>.
- Segun, Samuel T. 2021. « Critically engaging the ethics of AI for a global audience ». *Ethics and Information Technology* 23 (2): 99–105. <https://doi.org/10.1007/s10676-020-09570-y>.
- . 2024. « Are certain African ethical values at risk from artificial intelligence? ». *Data & Policy* 6: e68. <https://doi.org/10.1017/dap.2024.64>.
- Southerland, Vincent M. 2023. « The Master's Tools and a Mission: Using Community Control and Oversight Laws to Resist and Abolish Police Surveillance Technologies ». *UCLA Law Review* 70 (2): 1–90. www.uclalawreview.org/the-masters-tools-and-a-mission-using-community-control-and-oversight-laws-to-resist-and-abolish-police-surveillance-technologies/.
- Sun, Simon (Chieh-Jan), Marie Muhadja Shabaya et Nai Lee Kalema. 2025. « Fostering African Data Commons: Embracing the Philosophy of Ubuntu ». In *Oxford Intersections: AI in Society*, révisé par Philipp Hacker. Oxford, R.-U. : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/9780198945215.003.0044>.
- van Maanen, Gijs. 2022. « AI Ethics, Ethics Washing, and the Need to Politicize Data Ethics ». *Digital Society* 1: 9. <https://doi.org/10.1007/s44206-022-00013-3>.

- van Norren, Doreen Eva. 2023. « The ethics of artificial intelligence, UNESCO and the African Ubuntu perspective ». *Journal of Information, Communication and Ethics in Society* 21 (1): 112–28. <https://doi.org/10.1108/JICES-04-2022-0037>.
- Wong, Pak-Hang et Gernot Rieder. 2025. « After Harm: A Plea for Moral Repair after Algorithms Have Failed ». *Science and Engineering Ethics* 31 (5): 26. <https://doi.org/10.1007/s11948-025-00555-y>.
- Xanthaki, Helen. 2020. « Sunset Clauses: A Contribution to Legislative Quality ». In *Time, Law, and Change: An Interdisciplinary Study*, edited by Sofia Ranchordá and Yaniv Roznai, 209–26. Oxford, R.-U. : Hart. <https://doi.org/10.5040/9781509930968.ch-009>.
- Yeung, Karen. 2018. « Algorithmic regulation: A critical interrogation ». *Regulation & Governance* 12 (4): 505–23. <https://doi.org/10.1111/rego.12158>.
- Yilma, Kinfe. 2025. « Ethics of AI in Africa: Interrogating the role of Ubuntu and AI governance initiatives ». *Ethics and Information Technology* 27 (2): 1–14. <https://doi.org/10.1007/s10676-025-09834-5>.
- Young, Meg, Michael Katell et P. M. Krafft. 2019. « Municipal surveillance regulation and algorithmic accountability ». *Big Data & Society* 6 (2). <https://doi.org/10.1177/2053951719868492>.

À propos du CIGI

Le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI) est un groupe de réflexion indépendant et non partisan dont les recherches évaluées par des pairs et les analyses fiables incitent les décideurs à innover. Grâce à son réseau mondial de chercheurs pluridisciplinaires et de partenariats stratégiques, le CIGI offre des solutions politiques adaptées à l'ère numérique dans le seul but d'améliorer la vie des gens du monde entier. Le CIGI, dont le siège se trouve à Waterloo, au Canada, bénéficie du soutien du gouvernement du Canada, du gouvernement de l'Ontario et de son fondateur, Jim Balsillie.

About CIGI

The Centre for International Governance Innovation (CIGI) is an independent, non-partisan think tank whose peer-reviewed research and trusted analysis influence policy makers to innovate. Our global network of multidisciplinary researchers and strategic partnerships provide policy solutions for the digital era with one goal: to improve people's lives everywhere. Headquartered in Waterloo, Canada, CIGI has received support from the Government of Canada, the Government of Ontario and founder Jim Balsillie.

Crédits

Directrice des programmes **Dianna H. English**
Gestionnaire de programmes principale **Ifeoluwa Olorunnipa**
Révisseur **Christine Robertson**
Conception graphique **Sepideh Shomali**

Droit d'auteur © 2026 par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale

Les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que l'auteur et ne traduisent pas nécessairement celles du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale ni de ses administrateurs.

Pour toute demande de renseignements sur les publications, veuillez envoyer un courriel à publications@cigionline.org.



Le texte de ce travail est autorisé en vertu de CC BY 4.0. Pour un exemplaire de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>.

En cas de réutilisation ou de diffusion, veuillez inclure cet avis de droits d'auteur. Ce travail peut renfermer du contenu (y compris, et entre autres, des graphiques, des tableaux et des photographies) utilisé ou reproduit sous licence ou avec l'autorisation de tiers. L'autorisation de reproduire ce contenu doit être obtenue directement d'un tiers.

« Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale » et « CIGI » sont des marques de commerce déposées.

67 Erb Street West
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2
cigionline.org

